

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE MASCARA
SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT
DEPARTEMENT PATRIMOINE ET MOYENS
SERVICE MOYENS GENERAUX
REF :AT/DO29/SDFS/DPM/SMG/ 72/2022

Date : 16 MAI 2022

Monsieur le Directeur Opérationnel de Mascara

A

Entreprise MAGHRAOUI Mohamed Amine

Objet : Mise en demeure avant résiliation (03^{ème} mise en demeure)

Contrat n°02/2022 du 28/03/2022 relatif au travaux de réalisation des clôtures pour sécurisation des sites (SU) de la DO de Mascara.

Lot n°01: Site Douar Khrarza commune de Matemore.

Lot n°02: Site Douar Ouled El Cheikh Commune de Matemore

Suite aux mises en demeures n° 63 du 18/04/2022 et n° 69 du 27/04/2022 vous invitant à se présenter au siège de notre direction opérationnelle pour la notification du contrat et l'ODS relatifs aux travaux de réalisation des clôtures pour la sécurisation des sites (SU) de la DO de Mascara, lancés suite à un avis de consultation n° 03/2022, vous n'avez pas réagi, ni présenté à nos service pour lancer les travaux indiqués ci- dessus.

A cet effet, je vous mis en demeure encore une fois et je vous demande de vous présenter à nos services dans un délai ne dépassant pas 08 jours dès réception de cette mise en demeure, pour notifier le contrat et l'ODS, afin de commencer les travaux suscités.

Faute de quoi une résiliation aux torts exclusifs sera prononcée à votre encontre.



Directeur
Algérie télécom SPA
Directeur Opérationnel de Mascara
Signé : BOUYOUCEF KAMEL